CERCLE DES ECONOMISTES 30 Nuances d'Eco N°7 21/03/2018

Faut-il libéraliser le cannabis en France ? Ce qu'en pensent les économistes

Deux fois par mois, les membres du Cercle des économistes prennent position sur les grands thèmes qui marquent, ou vont marquer, l'actualité. Objectif : donner les clefs pour comprendre et peser dans le débat public. Aujourd'hui, le débat sur la libéralisation du cannabis est clairement ouvert. Faut-il, oui ou non, libéraliser ? La mesure se justifie sur le plan économique et fiscal. L'économiste ne peut qu'y être favorable.

Drogue, prostitution, crime... « tout est marché, affirme la théorie économique néo-classique », rappelle Olivier Pastré, membre du Cercle des économistes. L'Insee ne vient-elle pas d'intégrer le marché de la drogue comme composante à part entière dans le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB), la richesse produite chaque année par la France ? Le consommateur est rationnel, intégrons-le donc dans les calculs de l'économie officielle. Favorable à la libéralisation du cannabis, Jean-Hervé Lorenzi, estime qu'il faut « mettre un terme à la lutte des clans, la guerre des gangs, à Marseille et ailleurs ». Le président du Cercle des économistes en est convaincu : « la libéralisation du cannabis mettra un terme au marché parallèle».

Pour **Quentin Sauzay**, président d'ECHO, lobby participatif et citoyen, « vieille de 50 ans, la loi de 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et la répression du trafic s'articulait autour de trois axes : réduire la consommation, pouvoir réduire les trafics et avoir une efficacité de l'action publique. Or, aujourd'hui, tous ces curseurs sont dans le rouge. On a raté les objectifs. La France est dans le ni ni. Ni prévention, car mal financée ; ni répression, car pas efficace ».

Jugée « meilleure au goût » que le tabac, moins « dangereuse » et « plus saine », l'herbe de cannabis a une image positive et dédramatisée auprès des adolescents. C'est ce qui ressort d'une récente étude de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT). Pourtant, toujours selon l'OFDT, moins de quatre jeunes de 17 ans sur dix affirment avoir déjà fumé du cannabis en 2017, soit le niveau de consommation le plus bas enregistré depuis 2000 (Source : 9ème étude Escapad – enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la Défense).

Les ados associent le tabac « à la mort » et l'herbe à un « produit bio », mais sont moins séduits par le cannabis. Qu'en pensent les économistes ? Non pas en termes de fumette, mais de phénomène économique, aux récurrences sociales et sociétales ? En clair : faut-il libéraliser le cannabis, à l'heure où ce dernier rend Wall Street euphorique et pousse à quelques fusions-acquisitions industrielles au Canada ? Une réponse s'impose : l'économiste ne peut qu'y être favorable, même si le sujet soulève plein de questions.

Emmanuelle Auriol, Professeur à la Toulouse School of Economics, affirme n'avoir jamais rencontré d'économistes qui soient opposés à la libéralisation du cannabis. Elle rejoint **Jean-Hervé Lorenzi**. Selon elle, « les Français sont les plus gros fumeurs de cannabis d'Europe

(avec les Tchèques), mais l'offre et les prix sont contrôlés par les mafieux, qui sont trop nombreux et se font trop de concurrence ».

A l'instar du Colorado, aux Etats-Unis, la France sait-elle observer et analyser l'activité économique réellement générée par la légalisation du cannabis ? « Rien n'est moins sûr », estime pour sa part **Pierre-Yves Geoffard**, membre du Cercle des économistes. Ce spécialiste des questions de santé cite volontiers l'exemple du Colorado pour souligner les effets positifs de la libéralisation du cannabis : « en 2015, le volume total des ventes atteignait un milliard de dollars, pour près de 13.000 emplois créés dans l'agriculture, le commerce ou l'activité de transformation. A ces 13.000 emplois, il faut ajouter quelque 3.000 autres, indirects, crées dans des entreprises qui fournissent des services aux producteurs et distributeurs de cannabis : sécurité, construction, ventes immobilières, conseils juridiques, etc. ».

Un tel impact sur l'économie pousse-t-il, de facto, à justifier la libéralisation du cannabis en France ? Les économistes invoquent alors les recettes fiscales générées par la vente qui deviendrait officielle. Selon **Pierre-Yves Geoffard**: « rapportée à la population française, il s'agirait de 200 000 emplois, non subventionnés, et de près de 1,5 milliard de recettes fiscales. Alors que les arguments sécuritaires et sanitaires plaident eux aussi contre la prohibition, la France peut-elle se priver d'une telle source de richesse, d'emplois, et de croissance ? ».

Le philosophe proche des économistes **Gaspard Koenig** émet un avis tranché : « Fondamentalement, je n'accepterai jamais l'idée de crime sans victime : je m'en tiens à l'excellente définition de notre déclaration des droits de l'homme, dont l'article 4 stipule que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». La prohibition est criminelle en nourrissant trafic et délinquance, tandis que la légalisation respecterait les choix personnels de citoyens adultes.

« Sans même en appeler aux libertés individuelles, de simples considérations de santé publique devraient suffire à emporter la conviction : avec la légalisation vient la régulation, qui permet le contrôle du produit, la protection du consommateur et le déploiement de politiques de prévention (en particulier à l'égard des mineurs) », insiste le président du think tank Génération Libre, qui tient à souligner ce qu'il considère comme les bienfaits de l'innovation dans un marché concurrentiel : « les e-cigarettes au THC que j'ai pu tester au Colorado procurent le même effet relaxant sans le véritable poison qu'est la nicotine souvent contenue dans le joint. Et quand je vois l'hystérie qui se propage aujourd'hui sur les réseaux sociaux, je ne peux m'empêcher de penser qu'un usage raisonné du cannabis serait un bienfait pour le débat public ».

Dangereuse la prohibition du cannabis ? Oui, car elle nourrit trafic et délinquance pour les uns. Salvatrice, la libéralisation du cannabis ? Oui, pour d'autres, « à condition de bien réguler l'édifice », estime **Olivier Pastré**, pour qui « supprimer le trafic, notamment des banlieues, ne doit pas exclure la réinsertion. Tout doit être fait pour éliminer les poches d'incivilité ».

Libéraliser le cannabis pour mettre un terme aux fausses pudeurs, tout en relançant la croissance et générant des rentrées fiscales ? Pourquoi pas. Mais, comme dans le secteur de la finance, dont certains agents – selon les meilleurs observateurs – recourent parfois à de bonnes doses d'opiacés, deux mots s'imposent : surveillance et régulation.

* * *